

SARL AGRI-AISNERGIE

Antoinette SAINTE BEUVE et Antoine LANGLET
2 RUE DU MESNIL SAINT LAURENT
02100 NEUVILLE SAINT AMAND

Mairie de RENANSART
32 Rue Mgr Coquart,
02240 RENANSART

A Neuville Saint Amand,
le 31/08/2020

Objet : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement : proposition de type d'usage futur

Madame le Maire,

Nous sommes en cours de définition d'un projet de stockage de digestat de méthanisation, sur la commune de Renansart (Lieu-dit : Bois de Boulogne). Il s'agit d'un stockage temporaire avant épandage de digestats agricoles.

Ce projet constitue une annexe à notre unité de méthanisation, installation classée pour la protection de l'environnement, soumise à enregistrement pour la rubrique n° 2781 (Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute).

Dans ce cadre, en application du point 5° de l'article R512-46-4 du code de l'environnement, nous sollicitons votre avis sur notre proposition suivante de type d'usage futur du site en cas de mise à l'arrêt définitif de l'installation :

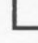

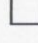


Réutilisation de l'ouvrage et du terrain pour des activités agricoles telles qu'autorisées par le document d'urbanisme présent sur la commune.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Antoinette SAINTE BEUVE et Antoine LANGLET



SARL AGRI-AISNERGIE
 Plan de localisation des installations

-  Limites de communes
-  Rayon d'affichage (1 km)
-  Limite d'ilot
- Occupation du sol :
 -  Terres labourables
 -  Prairies



Echelle : 1:10 000

